

Service de Probation et d'Insertion

Juris Conseil Junior 5 novembre 2019

Sébastien Joly, chef du secteur socio-judiciaire



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

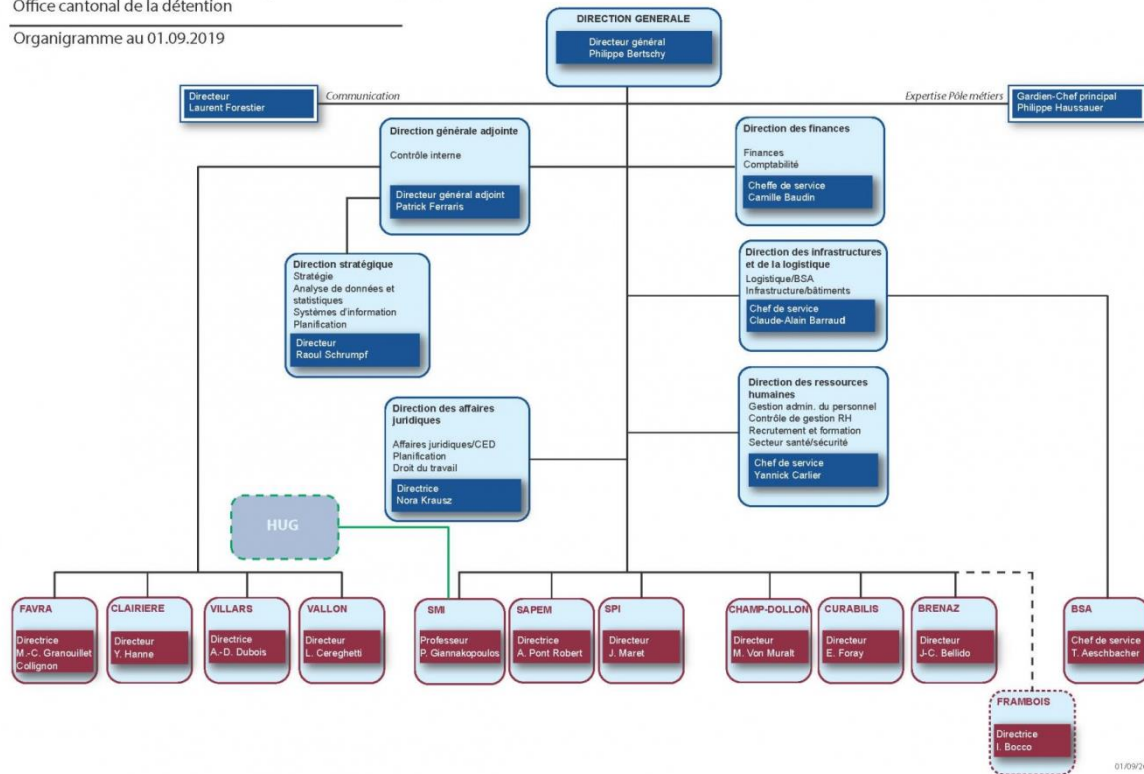
Service de probation et d'insertion

20.12.2019 - Page 1

Office Cantonal de la Détention

Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)
Office cantonal de la détention

Organigramme au 01.09.2019



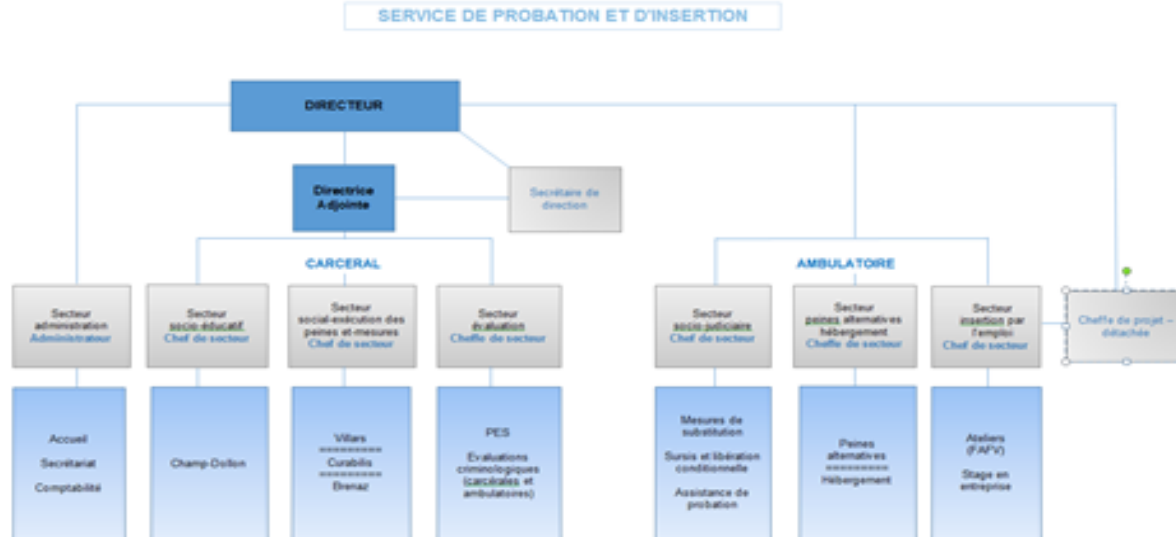
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Service de probation et d'insertion

Organisation

Le Service de probation et d'insertion



Nombre d'emplois temps-plein (ETP): 70,20 au 01.01.2019
Nombre de collaborateurs (trices): 96 au 01.01.2019

20/10/2019 - Page 29



Cadre légal des missions du SPI

Règlement E 4 50.15 sur le Service de probation et d'insertion

Art. 2 Missions

Missions découlant du code pénal et du code de procédure pénale

1. Le service a pour mission de fournir:

- a) l'assistance de probation, au sens de l'article 93 du code pénal suisse;
- b) l'assistance sociale, au sens de l'article 96 du code pénal suisse, pendant la procédure pénale et pendant l'exécution de la peine ou de la mesure jusqu'à libération définitive, à la demande des personnes concernées.

2. Le service doit contrôler le respect des règles de conduite lorsqu'il est désigné à cet effet ou par délégation du Service d'application des peines et des mesures.

3. Le service doit fournir une assistance socioéducative pendant la procédure pénale, en cas de mise en liberté de la détention provisoire, à la demande des autorités pénales et a pour mission le contrôle des mesures de substitution, au sens de l'article 237 du code de procédure pénale

Autres missions :

1. Offrir des possibilités de formation aux personnes détenues dans un établissement genevois;
2. Offrir une assistance socioéducative après libération définitive à toute personne âgée de plus de 18 ans, admise sur le territoire genevois et ayant exécuté une peine ou une mesure depuis moins d'un an, à la demande des personnes concernées et pour autant que cette aide réponde au mieux aux intérêts de l'intéressé.
3. Elaboration des plans d'exécution de la sanction ou de la mesure pour les auteurs ayant porté, ou voulu porté, atteinte à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'autrui.

Missions spécifiques au secteur socio-judiciaire

- Contrôle des mesures de substitution (art. 237 CPP)
- Mandat d'assistance de probation (art. 93 CP pour les détenus libérés (libérations conditionnelles et sursitaires), contrôle des règles de conduites (art. 87, al. 2 & 44 al.2 CP9)
- L'assistance de probation et les règles de conduite sont des mesures ambulatoires d'accompagnement.
- Suivis en volontaire (art. 2 RSPI)

Processus harmonisé de prise en charge des probationnaires : Pre~Aspire ©

- Appréciation
- Planification
- Intervention
- Evaluation

Evaluation des facteurs de risque et de protection

Facteurs interne à la personne : intelligence, attachement sécure dans l'enfance, empathie, capacité d'adaptation, maîtrise de soi

Facteurs liés à la motivation : travail, activité de loisir, gestion des finances, motivation au traitement thérapeutique, attitudes envers l'autorité, objectifs de vie, médication

Facteurs externes : réseau social, relation intime, soins professionnels, conditions de vie, contrôle externe



Travail sur le délit et dynamique du passage à l'acte

Besoins criminogènes

BIG 8 – PRINCIPAUX PRÉDICTEURS DU COMPORTEMENT CRIMINEL (ANDREWS & BONTA, 2006)

	Facteurs	Indicateurs	But de l'intervention (RNR)
1	Antécédents de comportements antisociaux	Antécédents	-
2	Personnalité antisociale	Impulsivité, recherche aventureuse du plaisir, énergie agressive fébrile et irritabilité	Développer le savoir-être, enseigner la maîtrise de la colère
3	Attitudes procriminelles	Rationalisations de la criminalité, attitudes négatives à l'égard de la loi	Contre les rationalisations par des attitudes prosociales; construire une identité sociable
4	Pairs antisociaux	Amis criminels, à l'écart des personnes prosociales	Remplacer les amis et relations procriminelles par des amis et relations prosociales

→ Ces quatre premiers facteurs contribuent le plus à la probabilité d'une récidive (générale)

78



Besoins criminogènes

BIG 8 – PRINCIPAUX PRÉDICTEURS DU COMPORTEMENT CRIMINEL (ANDREWS & BONTA, 2006)

	Facteurs	Indicateurs	But de l'intervention (RNR)
5	Ecole / Travail	Piètre rendement, faibles niveaux de satisfaction	Valoriser les compétences prof. et les aptitudes aux études, cultiver les relations interpersonnelles dans le cadre du travail et des études
6	Relations familiales / conjugales	Surveillance parentale et discipline déficientes, piètres relations familiales	Enseigner les compétences parentales, valoriser les relations chaleureuses et la sollicitude
7	Toxicomanie	Abus d'alcool et/ou drogues	Réduire l'abus d'alcool et/ou de drogues, promouvoir des solutions de remplacement à la toxicomanie
8	Activités récréatives prosociales	Absence de participation aux activités récréatives et de loisirs prosociales	Encourager la participation aux activités récréatives prosociales, enseigner des loisirs et des sports favorisant la sociabilité

79



La désistance

Processus (et non pas événement)

Synonymes : désistement, sortie de délinquance

Désistance n'est pas égale à résilience, mais résilience est facteur de désistance

- La désistance dans la Recommandation CM/Rec(2010)1 du 20 janvier 2010 sur les Règles européennes de Probation

Désistance : processus par lequel, avec ou sans l'intervention des services de justice pénale, l'auteur d'infraction met un terme à ses activités délinquantes et mène une vie respectant la loi par le développement de son capital humain (par exemple ses capacités individuelles et ses connaissances) et son capital social (par exemple l'emploi, la création d'une famille, les relations et les liens sociaux, et l'engagement dans la société civile) (REP 2010).

10 principes d'intervention

(inspirés de McNeill, Farrall, Lightowler & Maruna, 2014)

- Individualisation de la prise en charge
- Assistance concrète sur les besoins de base
- Identification des forces
- Recherche d'un sentiment d'efficacité personnelle
- Reconnaissance concrète des progrès
- Alliance de travail
- Adoption d'une attitude engagée et réaliste
- Diffusion de messages optimistes et encourageants
- Développement du capital humain
- Développement du capital social

18~25 ans

- Pour illustrer
- Sarah – LC 1 an ~ condamnée pour divers délits – à la rue – toxicomane – sans formation – relations sentimentales à risque – relations familiales délétères
- Louis – Msub après 1 an de détention provisoire – interdiction contact victime – obligation suivi thérapeutique – Obligation de formation
- David – Sursis 3 ans – LCR – formation bancaire – suivi psy et analyses toxicologiques

18~25 ans

- Délits en lien avec la violence et LStup
- Difficultés familiales (trop, trop peu)
- Méconnaissance des réalités administratives et financières
- Relation à l'argent facile et sans effort
- Changement de rôle social (interlocuteur direct)
- Logement
- Emploi/ formation
- Troubles associés (psy et/ou toxicomanie)~
- Immaturité ~ Carences éducatives et affectives
- Identification difficile des émotions et donc de leur gestion
- Non~ conscience de la gravité des faits et de leurs conséquences

Le nouveau concept de réinsertion et de désistance de l'OCD (2017)

10 axes prioritaires validés par le conseil d'Etat

1. la mise en place d'un système d'évaluation et d'orientation relatif aux **parcours de formation, d'occupation et d'emploi** en lien avec l'ensemble des activités de formation et de travail proposé via not. un **Dossier informatique individualisé** unique.
2. des **formations externes** indemnisées (théoriques et pratiques) relatives aux **quatre filières métiers prioritaires**, en milieu ouvert, possible pour des personnes non résidentes avec papiers d'identités ;
3. un accompagnement spécifique pour les jeunes adultes entre **18 et 25 ans** ;
4. un **projet pilote sur la désistance** basé sur des principes de suivis socio-éducatifs et novateurs (**Objectif désistance** en milieu ouvert et **TIM-E** en milieu fermé)
5. un projet pilote de **médiation carcérale** et justice restaurative ;
6. l'accès aux informations facilitant la compréhension du contexte carcéral par la personne détenue, par le biais d'un **lexique multi-langues** du vocabulaire utile en détention et par la mise à disposition d'un document sur les droits des personnes en détention provisoire à la prison de Champ-Dollon ;
7. une meilleure **sensibilisation à l'acceptation du renvoi** pour les personnes amenées à quitter la Suisse ;
8. la **mise à disposition d'ordinateurs sécurisés en cellule** et la création de **parloirs internet à distance** pour les détenus en exécution de peine ou de mesure ;
9. le déploiement d'un **concept favorisant la relation parents-enfants** (projet pilote REPR) ;
10. la mise sur pied d'un cycle de projections cinématographiques pérennisé et le développement **d'activités socio culturelle** à but éducatif.

18-25 ans

Pourquoi un dispositif spécifique?

- Vulnérabilité
- Précocité de la délinquance
- Chances plus élevées d'atteindre l'objectif général de désistance et de réinsertion socio-professionnelle
- Large réseau social à Genève spécialisé

18~25 ans

Pistes du concept réinsertion

- Assurer le suivi de bout en bout de la prise en charge pour éviter les effets de rupture et renforcer la création du lien de confiance
- Formaliser et conventionner les liens avec le réseau
- Etablissement dédié

Merci de votre attention

Sébastien Joly

Chef du secteur socio-judiciaire

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)

Office cantonal de la détention (OCD)

Service de Probation et d'insertion

Route des Acacias 82

Case Postale 1469

1211 Genève 26

Tél. +41 (0)22 546 76 83 - Fax +41 (0)22546 96 91

Mobile +41 (0)788924974



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Service de probation et d'insertion

20.12.2019 - Page 17